

Le Certificat de Matelot Pont est le 1er niveau pour pour travailler sur un navire de pêche professionnel.

Le métier de marin pêcheur est un métier atypique qui permet de travailler en plein air dans un environnement naturel. Il offre de véritables possibilités de promotion sociale et une bonne rémunération.



Préparer son contrat de pro, les étapes clefs :

1 - Confirmer son projet professionnel

En échangeant avec des conseillers en formation et en réalisant une marée découverte.

2 - Valider les pré-requis

En réalisant une visite médicale chez un médecin des gens de mer.

3 - Rechercher une entreprise

Lors de vos rencontres et de vos entretiens, n'oubliez pas de présenter au patron les différentes informations sur l'alternance (rythme de travail, conditions financières, etc.) et expliquer clairement vos motivations.







Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle en alternant périodes de qualification en entreprise et périodes de formation dans un centre agréé.

Conditions de rémunération	Niveau	%	Salaire brut
26 ans et plus		SMIC	1521,22 €
21 à 25 ans	Niveau bac	80 % du SMIC	1216, 97 €
	Autres	70 % du SMIC	1064, 85 €
- de 21 ans	Niveau bac	65 % du SMIC	988, 79 €
	Autres	55 % du SMIC	836, 67 €



Exemple d'un rythme d'alternance

Périodes embarquées :

- du 21/09/2019 au 03/11/2019
- du 23/11/2019 au 05/01/2020
- du 01/02/2020 au 10/03/2020

Périodes en cours :

- du 11/09/2019 au 20/09/2019
- du 04/11/2019 au 22/11/2019
- du 06/01/2020 au 31/01/2020



Contacts utiles:



Les avantages du contrat pro :

- Vous devenez salarié(e) d'une entreprise : vous signez un contrat de travail de 6 mois minimum.
- Vous percevez un salaire pendant toute la durée du contrat. Votre rémunération varie entre 55% et 100% du SMIC, selon votre âge et votre niveau d'études.
- Vous alternez des périodes en entreprises et en lycée maritime pour acquérir et mettre immédiatement en pratique de nouvelles compétences. La période en lycée est d'une durée de 8 semaines.
- Un tuteur vous accueille, vous guide au sein de l'entreprise et vous transmet son savoir-faire.

CEFCM: 02 98 97 04 37

LPM du Guilvinec : 02 98 58 96 00

LPM de Paimpol : 02 96 55 30 90

CDPMEM29: 02 98 10 58 09

/info@cefcm.fr

/ LPM-Le-Guilvinec@developpment-durable.gouv.fr / LPM-Paimpol@developpement-durable.gouv.fr

/ cdpmem29@gmail.com